

Paris, le 19 janvier 2018

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

**Le Défenseur des droits est saisi de la question de la
présentation devant la Justice, par visioconférence,
des étrangers placés en rétention**

Le Défenseur des droits a été saisi de la situation des étrangers placés dans les centres de rétention de Rennes St Jacques-de-la-Lande et de Toulouse-Cornebarrieu qui font l'objet d'une présentation devant la Justice par le recours à la visioconférence.

Compétent pour connaître des droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'Etat, notamment l'administration de la justice, le Défenseur des droits a décidé de mener une instruction afin de s'assurer de la légalité du dispositif au regard des exigences du procès équitable et du respect des droits fondamentaux des personnes retenues.

Contacts presse

—
Bénédicte Brissart
Conseillère presse et Communication
benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25

Laetitia Got
Chargée de la mission presse
laetitia.got@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46